Ville de Neuchâtel

COMMUNIQUÉ DE PRESSE

Neuchâtel, le 3 novembre 2026

# Un budget à l'équilibre qui rompt avec des années de chiffres rouges

**Pour la première fois depuis la fusion, la Ville de Neuchâtel présente un budget à l'équilibre, avec un bénéfice d'un peu plus de 500'000 francs. Une projection qui conjugue hausse sensible des recettes fiscales et mesures d'économie et d'efficience. Ce résultat permettra à la fois d'assurer les prestations à la population et un haut niveau d'investissement, tout en veillant à l'assise durable des finances communales. Un geste politique fort : le Conseil communal prévoit la création d'un fonds pour alimenter un plan de lutte contre la crise climatique.**

Le processus d'optimisation des charges et des recettes de la Ville de Neuchâtel se poursuit et commence à déployer des effets tangibles sur l'état des finances communales, qui bénéficient également d'un accroissement notable des recettes fiscales en 2027. Ainsi, la Ville de Neuchâtel enregistre dans son prochain budget un excédent de revenus de 526'735 francs, une première depuis la fusion des communes de Corcelles-Cormondrèche, Neuchâtel, Peseux et Valangin en 2021.

## Un résultat équilibré dans un contexte incertain

**Mesures d'efficience**: la Ville a entamé un processus de réforme et de modernisation de son administration communale, qui s'est récemment intensifié, avec la revue des prestations externes et l'internalisation de certaines tâches. Les services ont été invités à identifier des économies structurelles permettant d'améliorer le résultat global. On peut noter également une stabilisation de la charge salariale et des effectifs, notamment par l'application d'un délai de carence.

**Bonne nouvelle fiscale** : la Ville prévoit une hausse significative de 22,8 millions de francs des revenus de l'imposition. La majeure partie provient des recettes des entreprises (19,4 millions).

Un tel résultat appelle néanmoins à une certaine humilité et à la prudence, dans un contexte géopolitique international incertain. Il conforte ainsi le Conseil communal dans son approche volontariste et exigeante quant à la gestion des finances communales. Par ailleurs, il doit également être mis en balance avec la précarisation d'un nombre croissant de ménages, qui se traduit notamment par une forte hausse de la facture sociale. Enfin, de manière générale, il faut rappeler que les charges de transfert - sur lesquelles la commune dispose d'une marge de manœuvre limitée - prennent une part toujours plus importante, totalisant 40 % du budget de fonctionnement, principalement pour les écoles, la facture sociale, la péréquation intercommunale et le pot commun des transports publics.

## Une politique d'investissements soutenue

Ce budget bénéficiaire, qui sera soumis au Conseil général le 7 décembre, marquera la poursuite d'une politique d'investissements soutenue, avec un degré d'autofinancement de plus de 70 % (contre 27,3 % au budget 2026). La Ville de Neuchâtel se retrouve donc pour le prochain exercice en phase avec les objectifs fixés par la règlementation communale et prévus initialement pour 2032. Un résultat rendu possible grâce à un travail de fond sur la priorisation des investissements.

La commune pourra poursuivre la rénovation en profondeur du Collège latin, appelé à devenir un pôle culturel majeur à l'échelle du canton, de même que celle d'autres bâtiments et infrastructures du patrimoine administratif et financier nécessitant un assainissement énergétique. La station d'épuration, la rénovation des réservoirs d'eau, sans oublier l'entretien du domaine public, font partie des investissements en cours ou à venir.

Les mesures prises par le Conseil communal en matière de trésorerie contribuent aussi à contenir la progression de la dette. Ce contrôle en continu, assorti du lancement récent d'un emprunt obligataire public, permet de limiter la dette à court terme et de bénéficier de meilleures conditions d'emprunt, ainsi que d'un accès facilité aux liquidités.

## Préfinancement d'un plan communal d'actions climat

Comme annoncé au Conseil général en septembre, le Conseil communal prévoit de se donner des moyens supplémentaires pour renforcer les mesures de lutte contre la crise climatique, avec la création d'un fonds de préfinancement intitulé « Plan d'actions climat », alimenté dans un premier temps à hauteur de 3,2 millions de francs. Celui-ci permettra de déployer un ensemble de mesures et d'investissements ayant un lien direct et concret avec la lutte, l'adaptation et la résilience au changement climatique et à ses effets. Ce plan d'actions climat sera soumis à l'approbation du Conseil général dans le courant de l'année 2027.

A l'heure de présenter ce budget, le président de la Ville Jonathan Gretillat, en charge des finances, se dit confiant : « *Le budget 2027 s'inscrit dans la continuité des objectifs fixés, qui sont de garantir des finances publiques solides et durables, de préserver notre capacité d'investissement et soutenir le développement et l'attractivité de notre commune, tout en veillant à la qualité des prestations délivrées à la population* ». Il invite aussi, au nom du Conseil communal, à envoyer un signal politique important en renforçant les moyens consentis par notre collectivité pour faire face et s'adapter aux conséquences, actuelles et futures, de la crise climatique.

Ville de Neuchâtel

**Renseignements complémentaires :**

Service de la communication, 032 717 77 15/39